

● (1805)

C'est l'argument qui a été invoqué au début du débat sur les paris sportifs. Certains d'entre nous ont prétendu qu'il n'y aurait pas de fonds alloués à la recherche médicale, que c'était uniquement de la frime. Le premier comité dont j'ai fait partie, monsieur le Président, était le comité permanent des prévisions budgétaires en général. Nous examinions la question des timbres et de la loterie pour les Olympiques de Montréal. Je me souviens que le maire de Montréal à l'époque, qui d'ailleurs l'est encore, avait déclaré que si nous nous entendions au sujet des Olympiques, il serait aussi impossible pour Montréal d'accuser un déficit que pour lui-même d'avoir un enfant. Eh bien, monsieur le Président, j'attends encore ce miracle de la nature, car non seulement les Olympiques de Montréal ont accusé un déficit, mais nous en faisons encore les frais.

Il en est de même, monsieur le Président, de ce marché. Je dirai au secrétaire parlementaire que les promesses ne m'intéressent nullement. Les chercheurs en médecine veulent savoir aujourd'hui même, tout comme moi, combien ils recevront des paris sportifs en 1984-1985. En deuxième lieu, quels seront les fonds provenant des paris collectifs alloués au CRM au cours des cinq prochaines années?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir répondre au député de Provencher (M. Epp). Je partage ses craintes au sujet de la recherche médicale à l'instar, j'en suis persuadé, de tous les députés. Cependant, ce qui est vraiment important, ce n'est pas de savoir d'où vient l'argent. Il parle de morale. Je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question morale. C'est plutôt une question d'argent pour la recherche médicale. Peu importe d'où il provient.

Tout d'abord, je voudrais rappeler aux députés les raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral a décidé de se lancer dans les paris sportifs. En 1979, l'éphémère gouvernement Clark a conclu avec les provinces une entente en vertu de laquelle le gouvernement fédéral se retirait du domaine des loteries en échange d'une certaine somme. Cette année, ce montant s'élèvera à près de 35 millions de dollars, alors que les provinces, je tiens à le signaler, prévoient réaliser, cette année, des profits de près de 500 millions de dollars. Vous pouvez donc voir qu'il ne s'agissait pas d'une très bonne affaire pour le gouvernement fédéral. Cependant, que peut-on attendre d'autre d'un gouvernement qui, en 1979, ne savait pas compter?

Suite à la décision du gouvernement Clark, les libéraux, lorsqu'ils ont repris le pouvoir, ont présenté un projet de loi permettant au gouvernement fédéral de se lancer dans les paris sportifs. Contrairement à ce que prétend l'opposition, on m'informe que cela ne viole en rien l'entente conclue en 1979 avec les provinces. Les bénéficiaires des recettes tirées de ces nouveaux et captivants paris sportifs sont énumérés dans le projet de loi.

Au mois de mars de cette année, le ministre de la Santé et du Sport amateur (M. Olivier) a conclu avec le comité organisateur des Jeux Olympiques d'hiver de 1988 une entente en vertu de laquelle le gouvernement versera à ce comité 200 millions de dollars. Cette somme représente le plus gros engagement financier jamais pris par le gouvernement fédéral pour

L'ajournement

un évènement sportif. Le gouvernement a également pris d'autres engagements dans les domaines du sport amateur, des arts et de la culture, de la santé et de la recherche médicale.

Le député de Provencher a soulevé la question du financement de la recherche médicale. Par votre entremise, monsieur le Président, je voudrais l'informer que cette année le gouvernement fédéral affectera 170 millions de dollars à la recherche médicale...

M. Epp: Cent cinquante-sept millions, selon le président.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): J'ai 170 millions dont 152 millions pour le Conseil de la recherche médicale. En ce qui concerne le programme quinquennal de financement de la recherche, le député va certainement en prendre bonne note et poser des questions à cet égard au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) quand elle comparaitra devant le comité pour justifier les prévisions budgétaires de son ministère.

L'AGRICULTURE—LE PROGRAMME DE STABILISATION DU PRIX DE LA VIANDE DE BŒUF. B) L'ÉTAT DES DISCUSSIONS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir dans le but d'aiguillonner un peu le gouvernement. Je connais le député d'Etobicoke-Lakeshore (M. Robinson) et je le respecte. Je crois pouvoir dire que nous sommes d'assez bons amis. Il est toutefois difficile d'aiguillonner le gouvernement par l'intermédiaire d'un secrétaire parlementaire qui se contente de lire les discours préparés par son ministère. Je veux bien essayer quand même, monsieur le Président.

D'abord, cela fait énormément de temps que nous demandons un programme de stabilisation du prix de la viande de bœuf pour les producteurs canadiens. Au moins quatre provinces, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta sont d'accord là-dessus. Elles ont conclu une entente de principe en faveur d'un programme de stabilisation du prix de la viande de bœuf. Mieux, j'ai en main un communiqué daté du 31 octobre 1983 dans lequel on dit qu'un protocole d'entente a été conclu concernant le régime de stabilisation des prix de la viande rouge. Le gouvernement en a parlé dans le discours du trône de décembre. Les deux partis de l'opposition lui ont donné leur appui, mais on attend toujours. Encore un peu et nous inaugurerons une nouvelle législature avec un nouveau gouvernement.

● (1810)

L'élevage traverse une période difficile, financièrement parlant, et pour lui redonner son essor, il faudrait mettre sur pied un régime tripartite de stabilisation des prix de la viande rouge, c'est-à-dire un accord réunissant les intéressés, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les éleveurs. Le ministre est d'accord ainsi que quatre gouvernements provinciaux représentant la majorité des éleveurs et pourtant rien ne s'est encore passé.

Le ministre a déclaré publiquement, le 9 octobre 1982, qu'il démissionnerait si on ne réussissait pas à mettre sur pied un régime de commercialisation du bœuf au Canada. Cela fait plus d'un an qu'il a fait une telle déclaration et nous attendons toujours. Il nous a dit, il y a un an et demi de cela, qu'il avait mijoté un plan, mais rien ne s'est passé depuis.